

ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL

SPR

Katia DELECROIX

Directrice

Audrey DUCOMMUN

Cheffe de service

MISSION

Réalisation d'actions individuelles et/ou collectives, en partenariat avec les financeurs, destinées :

- à élaborer avec les publics accueillis bénéficiaires du RSA un parcours d'insertion professionnelle et contribuer ainsi à la mise en œuvre de leur projet professionnel,
- à faciliter le retour à la vie professionnelle en levant les freins à l'emploi.

ÉQUIPE

2 conseillères socio-professionnelles 1,5 ETP

Les fonctions administratives et transverses sont mutualisées avec d'autres services.

ACTIONS EFFECTUÉES

Financement Conseil Départemental 54

■ **Accompagnements Sécurisation du Parcours Réfugiés - Public spécifique - Nancy Couronne**

72 accompagnements en flux continu pour des bénéficiaires du RSA - Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI) - Modification de la convention en 2020.

▲ ACTIVITÉ

118 personnes accompagnées, dont :

47 femmes soit 39,83 %

71 hommes soit 60,17 %

53 personnes ont quitté le dispositif, dont :

15 personnes ont accédé à une activité professionnelle

1 personne est sortie suite à une formation

13 personnes ont été réorientées

24 sorties autres (sortie RSA, déménagement, incarcération, etc.)

65 personnes sont toujours suivies au 31 décembre 2022



Table des matières

INTRODUCTION	2
1 Organisation de la convention SPR – Sécurisation du parcours des réfugiés	3
1.1 Organisation	3
1.1.1 Dans les grandes lignes.....	3
1.1.2 Locaux.....	3
1.1.3 Moyens matériels.....	3
1.1.4 Formations des professionnelles.....	4
1.1.5 Le GAPP : Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles.....	4
1.1.6 Le groupe de compétences socio-professionnelles, nouvel outil de partage et collaboration	5
1.1.7 Les autres temps de rencontre.....	5
1.1.8 Le partenariat, maillage essentiel au développement de l'interconnaissance et à la qualité de l'accompagnement du public	6
2 ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNELS – SPR SÉCURISATION DU PARCOURS DES RÉFUGIÉS CONSEIL DEPARTEMENTAL – NANCY COURONNE	7
2.1 Les objectifs et modalités d'accompagnement.....	7
2.2 Le public : un parcours singulier, des besoins spécifiques, un accompagnement personnalisé	9
2.2.1 Apprendre le français et accéder à la formation professionnelle.....	11
2.2.2 Réfléchir à un mode de garde	12
2.2.3 Savoir se déplacer sur l'agglomération, être mobile.....	12
2.2.4 Accéder à un logement.....	14
2.2.5 Prendre soin de sa santé physique et psychique	15
2.2.6 Comprendre ses obligations administratives et être rigoureux et vigilant dans ses démarches.....	15
2.2.7 S'approprier les attentes de l'entreprise : code du travail Français, code de l'entreprise, techniques de recherche d'emploi. Affiner son projet professionnel	16
2.3 Actions collectives thématiques.....	17
2.4 L'activité à travers quelques chiffres.....	20
3 CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES 2023	23
Glossaire et éclairages	24

INTRODUCTION

L'année 2023 s'est ouverte sur une réorganisation de l'ensemble du service.

Le 02 mai 2022, les conseillères du SEF ont été réparties selon leurs conventions de rattachement sur les différents pôles de l'association afin à la fois de répondre à une convention budgétaire, mais surtout à la nécessité d'un rapprochement avec les équipes et le public cible.

Ainsi :

- ✓ La conseillère dédiée à la convention DOM est rattachée au Pôle Urgences et Territoires et est installée dans les locaux du SAM. Elle fera également des permanences sur le 32 (*32 rue Saint-Anne, service d'accueil de jour*)
- ✓ Les conseillères de la convention SPR sont accueillies par le pôle Asile et ont un bureau dédié dans les locaux de l'HUDA, situé au 18 boulevard de la Mothe à Nancy
- ✓ Les conseillers de la convention ASP et DOM sont rattachés au pôle logement et insertion, dans les locaux d'Houdemont. Concernant la convention ASP, ils bénéficient de bureaux reports au centre-ville, dans les locaux de la Boîte à cuisine, afin de ne pas s'éloigner du public.

Par ailleurs, dans le cadre de la réorganisation du service, un groupe de compétences a été créé afin de mutualiser les échanges, les savoirs, les compétences, les informations. Ce groupe est ouvert à l'ensemble des collaborateurs de l'association intervenant sur le champ de l'insertion socio-professionnelle et se réunit régulièrement au sein des pôles de l'association.

L'accompagnement de l'équipe dans cette transformation a été impératif et nécessaire. Un travail entre les équipes de direction et d'encadrement a été engagé en 2021 et s'est poursuivi sur l'année 2022 afin de permettre l'intégration des conseillères à leurs nouvelles équipes.

Malgré les réticences, la tristesse des membres de l'équipe, les appréhensions que chacun pouvait ressentir, nous souhaitons mettre en avant l'énergie, la capacité d'adaptation, la volonté dont a fait preuve l'équipe pour que ces changements se passent au mieux.

1 Organisation de la convention SPR – Sécurisation du parcours des réfugiés

1.1 Organisation

1.1.1 Dans les grandes lignes

- ✓ Deux conseillères socio-professionnelles, correspondant à 1,5 ETP en ce qui concerne le temps de travail dédié
- ✓ Pour l'accompagnement spécifique des Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI : réfugiés et bénéficiaires d'une Protection Subsidiaire), hébergés ou domiciliés sur le territoire du Grand Nancy – Nancy et Agglomération
- ✓ Un conventionnement pour 72 mesures

La loi prévoit un accompagnement pour tous les allocataires du RSA qui sont dans l'obligation d'entreprendre des démarches pour faire évoluer leur situation sociale et/ou professionnelle.

Le service est désigné Référent Unique, par le conseil départemental 54, pour les allocataires du RSA depuis la mise en place de ce dispositif. Les professionnelles accompagnent le public sur de nombreux axes visant à lever les freins qui entravent l'accès à l'emploi ou à la formation.

1.1.2 Locaux

Depuis la réorganisation de l'ensemble du service, les conseillères accueillent le public au sein de deux lieux dédiés à l'accueil des demandeurs d'asile et statutaires,

- ✓ Au sein des locaux de l'HUDA – 18 boulevard de la Mothe à Nancy
- ✓ Au sein des locaux de la SPADA/HUAS (*locaux mutualisés avec d'autres services de l'association*) – 44 rue Molitor à Nancy

Ces locaux sont bien identifiés de la plupart du public. Aussi, la proximité avec les équipes dédiées à l'accompagnement des demandeurs d'asile et statutaires facilite le partage d'informations et la coordination de l'accompagnement, parfois conjoint sur certains axes.

Aussi, l'ensemble des locaux permettent d'accueillir le public dans de bonnes conditions. Les deux lieux d'accueil sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et situés au centre-ville, à proximité des grandes lignes de transports en commun.

1.1.3 Moyens matériels

Chaque conseillère dispose :

- ✓ D'un bureau dédié sur chacun des sites d'intervention
- ✓ D'un ordinateur portable
- ✓ D'un téléphone portable
- ✓ D'une connexion internet, y compris en partage de connexion avec le téléphone lorsqu'elle se trouve à l'extérieur
- ✓ D'un copieur, scanner...
- ✓ De bureaux d'entretien, sur réservation ou d'une salle de réunion pour les actions collectives

- ✓ De la possibilité d'utiliser un véhicule de service ou un vélo électrique (mutualisé avec d'autres services)

1.1.4 Formations des professionnelles

Les professionnelles se forment régulièrement, de façon individuelle ou collective, afin de développer de nouvelles compétences ou réactualiser les acquis.

Pour ce faire, des formations sont proposées par l'ARS dans le cadre du Plan de Développement des Compétences. Aussi, elles peuvent également s'inscrire à des temps de formations, rencontres ou colloques organisés par des partenaires ou autres organismes.

Formations et rencontres significatives en 2022 :

- ✓ Collaboration territoriale du FLE (COTE FLE Nancy-Metz)
- ✓ Webinaire DORA (CD)
- ✓ Formation relative à l'utilisation du logiciel SI SIAO 54
- ✓ Afghanistan, un conflit qui perdure (PDC)
- ✓ Psycho traumatismes chez les réfugiés (PDC)
- ✓ Favoriser la communication avec un usager non francophone (PDC)
- ✓ « Comprendre et diagnostiquer la précarité numérique » / « animer des ateliers collectifs » (en lien avec Emmaüs Connect)
- ✓ Prise en main de l'outil PHENIX¹ (Conseil départemental)
- ✓ Atelier de prise en main de la banque de ressources AD2S
- ✓ Participation à plusieurs Webinaires AD2S (Association qui œuvre à l'échelle de la région Grand Est dans l'accès aux droits / plusieurs Lab's et webinaire, sur des thématiques variées, sont proposées aux associations adhérentes).
- ✓ Participation au mois de l'IAE / au salon de l'IAE
- ✓ Participation aux assises départementales de l'insertion : mise en lumière de la convention SPR et parcours d'un allocataire au travers d'une vidéo

1.1.5 Le GAPP : Groupe d'Analyse des Pratiques Professionnelles

Aussi, tout au long de l'année 2022, les deux conseillères ont pu participer très régulièrement à plusieurs séances d'analyse des pratiques professionnelles animées par une professionnelle formée à la Communication Non Violente (CNV) et à la prévention des Risques Psychosociaux notamment.

Le GAPP est un espace d'accompagnement et de soutien des professionnels qui favorise, entre pairs, l'expression de chacun, à partir de situations complexes rencontrées au quotidien, dans un cadre confidentiel et bienveillant.

A travers l'analyse d'un vécu professionnel, chacun, par l'écoute ou le partage d'une expérience, renforce ses capacités de compréhension, de discernement et d'action. Il s'agit d'un travail de réflexion constant et collectif relatif à la posture professionnelle, auprès de l'utilisateur, des partenaires ou de ses collègues.

Au sein de l'association, ces temps d'accompagnement ont lieu sans la présence de la hiérarchie et sont animés par une personne extérieure, formée à l'animation de ces groupes.

¹ Cf « glossaire » pour plus d'informations sur le dispositif PHENIX

1.1.6 Le groupe de compétences socio-professionnelles, nouvel outil de partage et collaboration

Suite à la réorganisation des activités, il est paru essentiel de maintenir un lieu d'échanges dédiés à l'ensemble des conseillers socio-professionnels de l'association sur leur spécificité métier.

Aussi, ce groupe de compétences a pour objectif de mutualiser les échanges, les savoirs, les compétences, les informations des conseillers socio-professionnels.

Les thèmes abordés ont permis des échanges constructifs autour de la pratique : retours sur les visites durant le mois de l'IAE, rencontre U2AF pour la garde d'enfants, rencontre Tous Tes Possibles

Des thèmes sont déjà proposés pour 2023, notamment autour de la construction et du développement d'actions collectives.

En 2022, il n'a pas été possible de se réunir autant que cela été souhaité, notamment en raison des agendas respectifs.

Le groupe souhaite des rencontres plus régulières, à raison d'une rencontre toutes les 6 semaines, ce que nous tenterons d'organiser au mieux.

1.1.7 Les autres temps de rencontre

Les deux professionnelles peuvent participer, en fonction des besoins et des sujets évoqués, aux **réunions de leur service « de rattachement »** (SAM et HUDA notamment). L'objectif est de pouvoir se maintenir informé de l'actualité associative, participer aux temps de régulation d'équipe et aux projets mis en place.

En complément, **des temps dédiés aux deux conseillères socio-professionnelles**, plus ponctuels, sont proposés pour évoquer les sujets relatifs à la mission dans le cadre de la convention SPR. Ils seront plus réguliers au cours de l'année 2023.

Le secrétaire du service est également présent une fois par mois en présentiel dans les locaux de l'HUDA pour maintenir un lien de proximité avec l'équipe, faire le point sur les mesures, les entrées et sorties et procéder aux ajustements nécessaires.

Enfin, afin d'accompagner la transition organisationnelle et ajuster au mieux ces nouvelles modalités d'intervention, des réunions trimestrielles, **« réunion de régulation DOM/SPR »**, sont mises en place auxquelles participent le secrétaire, les deux conseillères et les chefs de services des conventions.

Aussi, les conseillers entretiennent une forte collaboration avec les Référents Territoriaux Insertion. **Des comités techniques** sont régulièrement mis en place (une rencontre par trimestre en moyenne) pour évoquer les situations individuelles, les difficultés rencontrées, réfléchir ensemble à des solutions et décider de la suite des parcours.

1.1.8 Le partenariat, maillage essentiel au développement de l'interconnaissance et à la qualité de l'accompagnement du public ²

Aussi, au-delà des temps de formation ou rencontres dédiées, les liens constants avec les partenaires permettent aux professionnelles de renforcer leurs connaissances des dispositifs existants dans le paysage local, de se faire connaître, d'orienter et informer au mieux le public en fonction des besoins.

Dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle, les partenariats sont nombreux, très diversifiés et en constante évolution. Une veille constante est primordiale pour s'actualiser sur l'offre existante.

La mobilisation de l'ensemble de ces partenaires est essentielle pour maintenir les droits du public, lever les freins dans l'insertion socio-professionnelle et proposer des orientations en lien étroit avec le projet des allocataires.

1.1.8.1 *Les partenaires institutionnels et généralistes incontournables*

- ✓ La CAF, la CPAM : interlocuteur incontournable dans le maintien des droits des usagers
- ✓ L'OFIL, la préfecture : les partenaires spécifiques dans l'accompagnement des Bénéficiaires d'une Protection Internationale
- ✓ L'accès aux soins : Médecine préventive, CMP, libéraux, Réseau Solène ...
- ✓ Les associations de FLE, ALAJI, Tremplin Sport, ... : prendre confiance en soi, se mobiliser, apprendre
- ✓ CCAS, MDS, SIAO, Métropole, Services d'hébergement d'Urgence, Adoma, Résidences sociales, FJT ...

Focus sur l'accès au logement

Historiquement, l'ARS a développé un partenariat avec les bailleurs sociaux.

Toutes les demandes de logement sont accompagnées d'une note d'information, mise à jour lorsque les situations évoluent.

Toutes les 6 semaines environ, le chef de service des missions ASP/DSP rencontre un représentant des principaux bailleurs de l'agglomération nancéienne afin d'évoquer les situations complexes qui nécessitent un appui.

Les typologies recherchées étant en faveur des personnes isolées, les demandes de logement peinent à être satisfaites, cela malgré les demandes de labellisation réalisées par les conseillers auprès du SIAO. La métropole du Grand Nancy ne comporte pas suffisamment de logements de petites typologies pour satisfaire l'ensemble des demandes.

En ce qui concerne la mission SPR, ce dispositif est moins sollicité par les conseillères (moins de 5 demandes en 2022) puisque les demandes de logement sont généralement instruites par les travailleurs sociaux des dispositifs dans lesquels sont hébergés les allocataires. Ce dispositif est principalement sollicité pour les publics qui sont hébergés par des tiers ou déjà locataires.

1.1.8.2 *Les partenaires dédiés à l'insertion professionnelle*

- ✓ Le service territorial d'Insertion (STI): une forte collaboration avec le Référent Territorial d'Insertion et l'ensemble de l'offre de service

² Tous les sigles de ce paragraphe sont répertoriés dans le glossaire

- ✓ Pôle Emploi : un interlocuteur dédié pour les CSP
- ✓ La mission locale : des dispositifs à destination des jeunes, nombreux à obtenir une protection internationale.
- ✓ Des contacts ponctuels avec les autres Référents Uniques : Sous l'impulsion du STI, travailler en collaboration, échanger, mutualiser les informations et les outils, partager ses contacts ...
- ✓ Les chantiers et entreprises d'insertion
- ✓ Les agences d'intérim, le Réseau Entreprise ...
- ✓ Les centres de formation : CREPI Lorraine, AFPA, CCI, Greta

Les rencontres autour du mois de l'IAE et le guide de l'insertion, réactualisé en 2022 par le STI, entre autres, sont des outils précieux pour la connaissance de l'offre sur le territoire.

2 ACCOMPAGNEMENT SOCIOPROFESSIONNELS – SPR SÉCURISATION DU PARCOURS DES RÉFUGIÉS CONSEIL DEPARTEMENTAL – NANCY COURONNE

2.1 Les objectifs et modalités d'accompagnement

Conformément au cahier des charges, l'accompagnement du public s'articule au travers d'entretiens individuels et d'actions collectives. Les allocataires sont convoqués pour un entretien individuel, à minima, une fois par mois. En fonction de leurs besoins et demandes, les entretiens peuvent être plus fréquents.

Il s'agit d'une convention de 72 mesures avec le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle.

Cette convention s'adresse principalement à des personnes relevant de domiciliations des services de l'ARS (HUDA, SPADA, HUAS). L'accompagnement se poursuit dès lors que les personnes trouvent un logement sur la métropole. Elle s'inscrit dans le cadre de la Mobilisation Sociale, telle que définit dans le Pacte Territorial d'Insertion.

Le repérage des bénéficiaires du RSA est fait par le Service Territorial d'Insertion à partir de l'adresse de domiciliation. L'accompagnement de BPI, hébergés par d'autres associations (ADOMA, ARELIA, ...) n'est pas exclu.

La première prise de contact permet d'informer le bénéficiaire sur les modalités de l'accompagnement et de rappeler les droits et devoirs.

Le Contrat d'Insertion permet de définir les engagements de chacun, les objectifs fixés doivent être adaptés aux possibilités de progression de la personne. L'instauration d'une relation de confiance est primordiale pour favoriser la mobilisation et permettre une évolution dans les démarches.

Le bénéficiaire s'engage à :

- Respecter les rendez-vous et prévenir en cas d'absence
- Réaliser les démarches prévues
- Informer le Référent de tout changement de situation.

Le conseiller s'engage à :

- Accompagner dans l'accès aux droits
- Epauler dans la réalisation des démarches,
- Mobiliser les dispositifs et actions proposés sur le territoire,
- Viser l'autonomie de la personne,
- Respecter la confidentialité des échanges.

Par la suite, l'évaluation de la situation socio-professionnelle permet de définir les étapes nécessaires pour un accompagnement adapté.



Au travers des entretiens, les conseillères évaluent les avancées et peuvent ajuster les objectifs et les engagements et permettre une avancée dans l'employabilité.

Placer la personne au centre de son parcours d'insertion et ainsi en être acteur est notre priorité. Pour ce faire, L'accompagnement s'articule autour de la connaissance de droits pour renforcer l'autonomie.

Accompagner la personne dans l'ensemble de ses démarches :

- ✓ Établir un diagnostic global de la situation de la personne,
- ✓ Identifier les freins et les atouts et établir un plan d'action,
- ✓ Rédiger le contrat d'insertion avec des objectifs adaptés,
- ✓ Travailler sur les savoir être,
- ✓ Mobiliser, dynamiser, rendre la personne actrice de son parcours, "faire bouger".

Soutenir la personne dans ses démarches d'accès à l'emploi :

- ✓ Travailler à l'élaboration d'un projet professionnel réaliste et réalisable,
- ✓ Favoriser le lien avec l'entreprise,
- ✓ Viser l'autonomie dans les Techniques de Recherche d'Emploi
- ✓ Accompagner et soutenir la personne dans les démarches dématérialisées.

Dès lors que cela s'avère nécessaire, les objectifs définis dans le contrat d'insertion peuvent être réadaptés.

En fonction des situations, différents axes de travail sont pris en compte :

L'accompagnement des personnes repose principalement sur 3 thématiques :

SOCIAL	Accès aux droits et aux soins Soutien administratif Aides financières Démarches liées au logement Accès à la mobilité
CITOYENNETE	Accès à des cours de FLE Développement du lien social Soutien à la parentalité Accès à la Culture Défense des droits Connaissance de leur environnement
EMPLOI	Confrontation des représentations à la réalité Connaissance des structures d'insertion Validation de projet via les PMSMP Technique de recherche d'emploi Orientation vers la formation Remobilisation

L'accompagnement se poursuit jusqu'à l'orientation de la personne dans un dispositif d'accompagnement dédié d'insertion par l'emploi, que la situation professionnelle est stabilisée ou la reprise d'une formation diplômante.

Les allocataires sont réorientés s'ils s'installent en dehors de l'agglomération Nancéenne ou intègrent un dispositif d'hébergement associé à un accompagnement dans le cadre du RSA.

2.2 Le public : un parcours singulier, des besoins spécifiques, un accompagnement personnalisé

La convention **Sécurisation des Parcours Réfugiés** a débuté en 2019 en raison de l'augmentation massive du public issu de l'asile sur la convention ASP RU DOM, les années précédentes.

Avant d'obtenir une protection internationale, le parcours de ce public est émaillé de ruptures : avec le pays d'origine, avec la famille et les amis, avec « sa vie d'avant », avec un statut social très favorable parfois. Ces ruptures sont subies, imposées par la fuite d'un danger qui nécessite souvent un départ précipité.

Aux épreuves et traumatismes qui ont imposé ce départ s'ajoute souvent ceux du parcours migratoire, parfois long, pour la plupart dangereux et incertain. Et puis, l'arrivée en France, la désillusion et la déception, souvent. L'attente, incertaine et longue. L'inactivité, l'impossibilité d'occuper un emploi. La confiance en soi s'abîme, l'angoisse s'installe. Alors, quand, enfin, l'Etat Français reconnaît le danger et accorde une protection, il faut parfois du temps avant de se reconstruire, se projeter, s'adapter dans une nouvelle société. Les personnes doivent mobiliser une énergie et des ressources importantes pour réussir ce défi et se confronter aux lenteurs de l'administration française, qui peut parfois stopper l'élan, avant de stabiliser réellement leur situation.

Pour certains, qui avaient des niveaux de vie et un statut social reconnu avant l'exil, c'est aussi trouver sa place, faire le deuil de cette perte et se réinventer. La reconnaissance des diplômes est difficile et nécessite des adaptations et l'acquisition de nouvelles connaissances.

Pour d'autres, mis au banc de la société dans leur pays ou issus de milieu défavorisés, peu scolarisés, voire analphabètes, il faut « *apprendre à apprendre* » pour maîtriser le français, écrire, décoder, se former.

Bien que les réfugiés aient des points communs, liés à leur situation, chaque parcours est singulier. Les besoins, les freins et les ressources mobilisables sont très différentes d'une personne à l'autre. Les conseillères socio-professionnelles doivent faire preuve de finesse dans leur évaluation pour construire un projet au plus près des aspirations et des potentialités.

Cette population ne connaît pas ou peu l'administration française, ses droits (logement, santé, ...) et moins encore l'offre en insertion professionnelle alors même qu'elle est majoritairement très demandeuse. Une prise en charge « globale » leur est apportée en fonction de leur domiciliation au début de leur accompagnement.

Globalement, les bénéficiaires d'une protection internationale, ciblés dans cette convention, sont très collaborant, investis et acteurs de leur accompagnement. La plupart des rendez-vous sont respectés. En 2022, une seule personne est passée en équipe consultative pour absences aux rendez-vous.

En fonction du parcours des bénéficiaires pendant leur procédure de demande d'asile mais aussi de leur degré d'autonomie et de la vulnérabilité repérée, la nature de la domiciliation diffère.

Par exemple, les personnes domiciliées à la SPADA seront plus souvent des hommes isolés alors que, les personnes hébergées dans des structures dédiés (HUDA, HUAS...) sont souvent des familles ou personnes vulnérables (enfant, santé, femmes isolées...).

Aussi, l'accompagnement proposé prend en compte les actions menés en amont et les spécificités de chaque dispositif au sein desquels les personnes sont domiciliées.

Pour illustrer le propos, quelques exemples,

Un homme isolé par la SPADA sera pris en charge pendant 6 mois maximum par un travailleur social dédié de ce dispositif. Aussi, ce professionnel peut uniquement initier les demandes, selon un cahier des charges restrictif. La mission SPR aura pour objet de poursuivre le travail engagé en évitant une rupture de parcours et de droits.

L'accès au logement ou à l'hébergement sera un des points centraux de l'accompagnement.

L'accompagnement d'un ménage avec enfants accompagné dans une structure d'urgence type HUDA ou HUAS se fera en collaboration étroite avec le travailleur social référent. Aussi, l'accompagnement lié au logement sera moins prégnant qu'une personne domiciliée à la SPADA et sera axé sur la levée des freins permettant l'insertion socio-professionnelle. S'il y a obtention d'un logement sur l'agglomération Nancéienne, l'accompagnement SPR se poursuit et permet de sécuriser le parcours.

Les locataires (bail social ou privé, résidence sociale) issus de services relevant de la demande d'asile (CADA, SPADA, MADA, HUDA, ...) sont encore vulnérables et souvent perdus par la lourdeur administrative (nombreuses démarches) : une facture non comprise, un renouvellement de droits à la CSS, l'inscription à Pôle Emploi, une démarche auprès de la CAF ou encore trouver un mode de garde. Le maintien de l'accompagnement par les CSP favorise l'autonomie in situ dans le logement et l'accès à l'emploi.

2.2.1 Apprendre le français et accéder à la formation professionnelle

L'apprentissage du français est un enjeu majeur et un prérequis essentiel à toute insertion professionnelle réussie.

Chaque bénéficiaire est signataire du Contrat d'Intégration Républicaine lui permettant de bénéficier de cours de français financés par l'OFII. Actuellement, le volume maximale est passé à 600 heures (6 mois).

La formation linguistique dans le cadre de la signature du CIR peut prendre plusieurs mois, voire plus d'un an avant de débiter. Peu de personnes sont exemptées. Aussi, le caractère obligatoire de cette formation et les délais de mise en place retardent considérablement l'accès à l'emploi qui peut avoir lieu dans un second temps, afin d'éviter les ruptures dans le parcours professionnel.

Cette formation ne permet pas toujours d'acquérir une maîtrise linguistique nécessaire en situation d'emploi. Les personnes peuvent maîtriser le vocabulaire utile à la vie quotidienne mais restent en difficulté avec le vocabulaire professionnel.

Des formations complémentaires sont souvent nécessaires pour parfaire la maîtrise de la langue avant d'entrer en recherche active d'emploi. Les BPI peuvent avoir des parcours très différents. Certains sont analphabètes, n'ont jamais été scolarisé et ils doivent « apprendre à apprendre » avant toute chose.

Nous constatons que ce public veut, avant tout, travailler, même s'il ne maîtrise pas la langue, et certains déclinent les propositions d'actions FLE.

Cependant, plusieurs positionnements ont été faits sur l'année 2022 sur les actions d'apprentissage du français (Réponse, Côté FLE avec le GIP-FTLV) qui viennent en complément de la formation linguistique obligatoire avec l'OFII dans le cadre de la signature du CIR.

L'université de Lorraine propose également des cours de FLE pour lesquels des demandes financières auprès de la maison de l'emploi sont sollicités.

Pour le public qui nécessite un approfondissement des apprentissages linguistiques après le CIR, les conseillères s'appuient sur le GRETA pour une formation complémentaire.

Bien que certaines personnes adoptent des stratégies de contournement de la barrière linguistique (recours à la communauté pour l'interprétariat, utilisation des nouvelles technologies), d'autres restent démunis face à certains freins importants (analphabétisme, isolement social, fracture numérique).

Aussi, en complément des entretiens individuels, des accompagnements physiques peuvent être mis en place s'il est repéré que cet accompagnement serait bénéfique à l'acquisition de l'autonomie, au renforcement de la confiance en soi ou pour lever les freins d'accès aux droits liés à la barrière linguistique.

Cette convention permet de faire appel à des traducteurs, financés dans le cadre du conventionnement spécifique de l'action.

Quelques chiffres,

En 2022, en complément des cours obligatoires dans le cadre du CIR,

- ✓ 6 personnes ont été inscrites sur des actions FLI VP Réponse, Centre Social La Clairière ou Jolibois, Pôle Emploi
- ✓ 4 personnes ont bénéficié de cours à l'université

- ✓ 3 personnes ont bénéficié d'ateliers sociolinguistiques Réponse, La Clairière ou le Centre Social Michel Jéricho

2.2.2 Réfléchir à un mode de garde

Pour les couples avec enfants en bas âge ou les familles monoparentales, la question de la garde d'enfant est centrale dans l'accès à l'emploi.

Aussi, cette difficulté est souvent combinée à des problèmes de mobilité.

Les contraintes horaires des solutions de garde et des transports en commun complexifient considérablement le quotidien et peut générer de la démobilité dans la recherche d'emploi.

Les parents n'ont pas forcément connaissance des structures d'accueil pour leurs enfants et du prix.

Il faut parfois attendre plusieurs mois avant de pouvoir bénéficier d'une place en crèche. Aussi, le recours aux assistantes maternelles est peu mobilisé. Les raisons restent à éclaircir. Cependant, il convient de préciser qu'il peut être particulièrement difficile d'être employeur d'une assistante maternelle lorsque l'on est soi-même accompagné dans son insertion professionnelle.

Cette situation s'améliore lorsque les enfants sont scolarisés. Les parents sont mieux informés et peuvent bénéficier de moyens de garde adaptés.

- ✓ Pour illustrer, la situation de Monsieur et Madame R,

Parents de 3 enfants en bas âge.

Madame débute une formation dans le cadre du CIR, plus d'un an après l'obtention de son statut de réfugié.

Madame commence sa formation linguistique et monsieur doit garder ses enfants en bas âge.

Bien que Monsieur soit exempté de la formation linguistique, son insertion professionnelle est freinée par ses obligations parentales pendant que Madame suit cette formation, qui va durer 6 mois.

Aussi, il faut attendre parfois plusieurs mois avant d'avoir une place en crèche et les personnes en situation d'emploi sont prioritaires.

Quelques chiffres,

Sur les 118 personnes accompagnées en 2022,

- ✓ 44 personnes sont en couple, avec au moins un enfant
- ✓ 16 personnes sont des parents de famille monoparentale

2.2.3 Savoir se déplacer sur l'agglomération, être mobile

La mobilité facilite considérablement l'accès à l'emploi.

La très grande majorité des personnes accompagnées en 2022 était tributaire des transports en commun pour assurer leurs déplacements.

Sur les 118 personnes prises en charge en 2022,

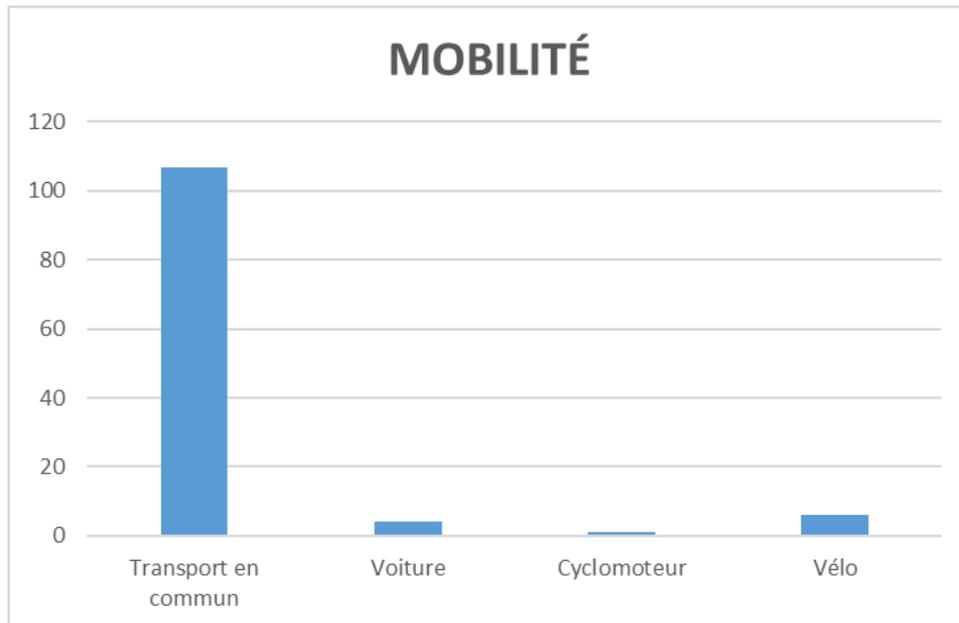
- ✓ 107 utilisent exclusivement les transports en commun

- ✓ 4 d'entre eux ont une voiture
- ✓ 6 se déplacent à vélo
- ✓ 1 personne a un scooter

Ce public a, en général, une bonne connaissance de l'offre transport en commun sur l'agglomération.

Nous complétons ces connaissances pour la carte TER Solidarité (carte SNCF) qui leur offre une réduction de 80 % sur les lignes TER Grand Est.

Afin de renforcer la mobilité du public, des orientations peuvent être prescrites vers la plateforme mobilité.



Concernant le permis de conduire, plusieurs dispositifs sont à leur disposition.

- ✓ Intégracode est un dispositif visant à améliorer les compétences sociolinguistiques pour entrer en formation de code de la route.

En 2022,

- ✓ 7 financements du permis de conduire, par la Maison de l'emploi
 - 1 obtention
 - 6 sont toujours en cours de formation au 31.12.2023
- ✓ Une trottinette financée pour une formation à Velaine-en-Haye (trajet domicile => bus => formation).

Dispositif	
Echange permis étranger	2
Conduite Vers l'Emploi	14
INTEGRACODE	1
Financement MDE permis de conduire	7

2.2.4 Accéder à un logement

Il faut souvent attendre plusieurs mois, voire années, avant de se voir proposer un logement social, malgré la labellisation en lien avec leur statut (hébergés depuis plus de 18 mois / Bénéficiaire d'une protection internationale). Les personnes isolées sont plus particulièrement touchées par ces délais d'attente.

Les BPI, pris en charge dans une structure d'hébergement (HUDA notamment) doivent quitter le dispositif dans un délai de 6 mois, à compter de la décision positive.

Aussi, il n'est pas rare que les personnes soient orientées vers des structures d'hébergement dans l'attente de se voir proposer un logement social. Ces orientations ne correspondent pas toujours avec leur projet de vie et le secteur géographique dans lequel elles veulent s'installer. Cela génère, de nouveau, une étape supplémentaire dans le parcours, une rupture et une instabilité délétère dans l'insertion socio-professionnelle.

L'accès au logement autonome reste compliqué sur la Métropole, principalement en raison d'une pénurie de logement, mais aussi parce qu'il y a peu de mouvement sur le parc locatif.

De plus, suite à de gros travaux entrepris sur des résidences sociales, des demandes sont restées sans proposition.

Concernant les dispositifs d'urgence, (HUAS, HU IDA), les logements sont implantés au sein de la Métropole mais aussi sur d'autres territoires, ce qui ne facilite pas l'accès à différents dispositifs : apprentissage du français, action permis de conduire, emploi aidé, etc.

Des personnes accèdent à un logement autonome : certains sont malheureusement très énergivores, ce qui pose très vite des problèmes financiers au vu des faibles ressources des ménages.

En 2022, au cours de leur prise en charge au sein de la convention, 28 personnes ont accédé à un logement ou à un hébergement,

- ✓ 3 personnes ont signé un bail auprès d'un propriétaire privé
- ✓ 10 personnes ont accédé à un logement auprès d'un bailleur public
- ✓ 12 personnes ont été orientées en CHRS
- ✓ 1 personne a intégré un logement transitoire
- ✓ 2 personnes sont désormais locataires dans une résidence sociale

Résultats 2021

Type de logement	
Bailleur social	10
Bailleur privé	2
Logement Transitoire	1
Résidence Sociale	6
CHRS	5
Total	24

Résultats 2022

Type de logement	
Bailleur social	10
Bailleur privé	3
Logement Transitoire	1
Résidence Sociale	2
CHRS	12
Total	28

Aussi, 17 personnes ont déménagé en dehors de l'agglomération Nancéienne, générant une rupture dans l'accompagnement dédié par la convention SPR.

2.2.5 Prendre soin de sa santé physique et psychique

Une partie du public a pu être privé de soins avant d'arriver en France ou n'ont pas eu accès à un système de soins de qualité dans leur pays.

D'autres encore peuvent être victimes d'un syndrome de stress post-traumatique en lien avec leur parcours de vie ou être en situation de handicap.

Aussi, l'apprentissage du français est difficile voire impossible, les priorités sont axées autour de la santé. Il faut d'abord pouvoir stabiliser le confort dans la vie quotidienne avant d'entreprendre une insertion socio-professionnelle.

Dans le cadre de fragilité psychologique ou traumatismes importants, il faut parfois beaucoup de temps avant que la personne ne soit disponible pour s'investir dans des apprentissages ou un emploi.

Des orientations vers les structures de soins et d'accompagnement dédiées peuvent être entreprises. Les conseillères attachent une attention particulière au fait que le public bénéficie de soins adaptés.

Les interventions sur cet axe sont importantes pour aider ce public qui ne possède, pour la plupart, qu'un numéro provisoire. L'accès à un numéro d'identification national (NIR) définitif peut prendre du temps et avoir une carte vitale et un compte Ameli.

Aussi, une vigilance particulière est nécessaire pour éviter les ruptures de droits auprès de la CPAM, fréquents.

2.2.6 Comprendre ses obligations administratives et être rigoureux et vigilant dans ses démarches

Les professionnelles interviennent pour toutes les démarches : CAF, CPAM, Préfecture, Impôts, Pole Emploi... nous jouons un rôle d'interface pour débloquer ou éviter des situations complexes.

Par exemple, lors de rupture de ressources (oubli d'envoi des déclarations trimestrielles à la CAF, renouvellement titre de séjour, etc.) pour rétablir la situation au plus vite.

Les professionnels peuvent également lire et expliquer les courriers reçus : le public peut solliciter le service à tout moment, sans avoir nécessairement un rendez-vous, par mail, par sms, par téléphone ou ils se présentent directement au bureau.

L'accélération de la dématérialisation³ des procédures a considérablement impacté les modalités d'accompagnement du public et son autonomisation dans les démarches.

³ Voir le focus sur l'accès au numérique et la dématérialisation des procédures – dans le rapport d'activité du Pôle Asile / thématique transversale pour l'ensemble des dispositifs.

2.2.7 S'approprier les attentes de l'entreprise : code du travail Français, code de l'entreprise, techniques de recherche d'emploi. Affiner son projet professionnel

Après plusieurs mois voire années d'inactivité, dès l'obtention du statut, ce public entend travailler immédiatement et ainsi gagner sa vie.

Malheureusement, les difficultés citées plus haut, cumulées ou non, peuvent venir retarder leur projet et les amène à vouloir brûler certaines étapes.

La notion de construction de projet professionnel ou de priorisation des démarches est parfois incomprise et occultée.

Ils vont alors se disperser, en faisant abstraction des conseils apportés. Ils se retrouvent parfois inscrits à des formations où il n'y a pas de financement, ou encore papillonner de projet en projet sans aucun lien, pourvu que le second aboutisse plus vite que le premier....

Cette stratégie, rarement payante, va chez certains amener épuisement et découragement.

C'est pourquoi, il faut, de façon régulière, les recentrer sur le projet de départ et les accompagner dans ce cheminement.

De plus, la facilité de s'installer comme autoentrepreneur comme Uber Eats ou Deliveroo fait qu'il est difficile de travailler un véritable projet professionnel. On note toute de même une diminution de cette tendance à s'orienter vers ce type d'emploi, comparativement aux années précédentes.

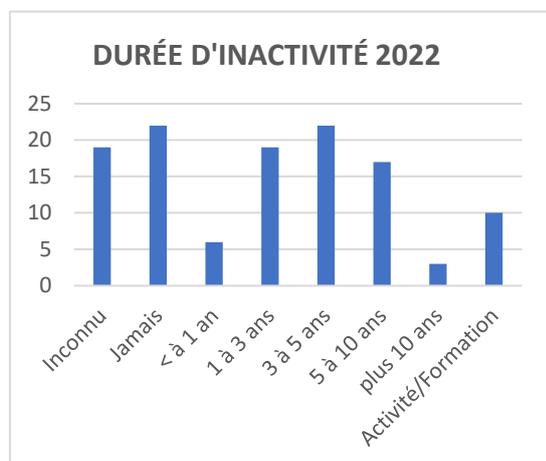
En 2022, une seule personne s'est engagée avec Uber Eats.

Aussi, d'autres personnes s'orientent vers un projet de reconversion.

Certaines personnes accompagnées possèdent un niveau d'étude supérieur et ont exercé des postes à hautes responsabilités. Malgré la délivrance d'attestations de comparabilité ou de reconnaissance de périodes d'études, il sera difficile, pour ces personnes, de retrouver en France de postes équivalent à ceux qu'ils avaient à l'étranger.

Un travail de reconversion devra être amorcé après avoir accepté cet état de fait.

En effet, beaucoup de frustrations et de perte d'estime viennent s'ajouter aux difficultés déjà présentes chez ces personnes. Nous devons, dans ces situations, les accompagner vers un véritable travail de deuil et de reprise de confiance en soi.



L'idée est de mettre en évidence les compétences acquises précédemment, d'envisager vers quels métiers elles sont transférables, de réaliser des PMSMP⁴, d'organiser des actions collectives ...

En 2021 et 2022, un dispositif de l'état, porté par l'Académie Nancy-Metz, a été mis en place pour faciliter la reconnaissance compétences antérieures au travers de la VAE⁵ : VAE sans Frontière.

Ce dispositif s'est heurté à des difficultés, et notamment,

⁴Période de mise en situation en milieu professionnel

⁵ Validation des Acquis de l'Expérience

- ✓ La difficulté à obtenir des justificatifs de l'expérience professionnelle
- ✓ Des métiers dont les diplômes ne sont pas accessibles au travers de la VAE
- ✓ La barrière linguistique.

Courant 2023 et 2024, un nouveau dispositif est déployé, plus large : « expérience sans frontière ». Ce projet, toujours porté par l'Académie, a vocation à valoriser l'expérience acquise à l'étranger pour un emploi durable en France.

Enfin, globalement, les conseillères socio-professionnelles sensibilisent le public à la recherche d'emploi :

- ✓ Rédaction de CV et lettre de motivation
- ✓ Utilisation de l'outil informatique et recherche d'offres d'emploi
- ✓ Savoir-être en situation professionnelle,
- ✓ Conseils dans le cadre des entretiens d'embauche

Quelques chiffres pour 2022 ?

- ✓ 28 % des personnes accompagnées ⁶ont accédé à un emploi
 - Dont 6 personnes en CDI
 - 1 personne en CDD de plus de 6 mois
- ✓ 2% ont accédé à une formation

2.3 Actions collectives thématiques

Les actions collectives viennent compléter l'accompagnement individuel. Les problématiques repérées lors des entretiens peuvent faire l'objet d'une thématique proposée collectivement. Aussi, selon des opportunités partenariales, il est possible de coconstruire des projets et de constituer et accompagner un groupe.

Les publics des différentes conventions sont conviés sur les mêmes actions. Cette mixité des publics est importante. Elle engendre des interactions, l'inclusion sociale et favorise l'apprentissage de la langue.

10 actions collectives ont été programmées en 2022. Une action a été annulée, faute de candidats.

- POEI Restauration (en lien avec l'HUDA)
- Mercredi de la PEP
- Sortie VELO (en lien avec l'HUDA)
- 2 ateliers cuisine (Boîte à Cuisine)
- Jardin éphémère
- Sortie nautique (en lien avec l'HUDA)
- KIJOULOU (en lien avec l'HUDA)
- Lortie au féminin
- Découverte du monde de l'agriculture (annulé faute de candidats)

⁶ Voir l'ensemble des résultats dans le volet relatif aux résultats, plus bas dans ce document

→ Shooting PHOTO à l'occasion de Noël

✓ *POEI Restauration*

FORMETIK, organisme de formation, nous a contacté pour organiser une session de recrutement collective dans les locaux de l'HUDA.

Le métier visé était Agent Polyvalent de Restauration, avec une embauche à la clé (CDI ou CDD 12 mois) dans le cadre d'une POEI.

C'était une action en direction du public BPI, FORMETIK avait donc inclus des heures de formation linguistiques.

9 inscrits, 7 présents, 2 candidats retenus

✓ *Mercredis de la Pep*

Toujours en partenariat avec TREMLIN SPORT, une sortie « Mercredis de la Pep' » était également programmé le 09.08.2022

11 inscrits, 4 participants SPR

✓ *Sortie Vélo*

En collaboration avec TREMLIN SPORT et la Maison du Vélo, une sortie vélo a été programmé le 11.08.2022, conjointement avec les services de l'HUDA.

Pour la mission SPR, 5 inscrits, 3 participants

✓ *Ateliers Cuisine*

Les ateliers se déroulent à la Boite à Cuisine (BAC), nouveau dispositif mis en place par l'ARS, pour lutter contre la précarité alimentaire en lien avec la Banque Alimentaire.

Les participants sont accueillis par les responsables de la BAC, un menu est discuté ensemble, puis chacun participe à la préparation du repas.

Le repas est pris ensemble, et chacun repart avec les restes et d'autres denrées récupérées de la Banque Alimentaire.

L'objectif est de découvrir le dispositif pour que les personnes s'inscrivent ensuite individuellement.

Par exemple, Mme K. a participé au 1^{er} atelier, puis s'est inscrite et a fait 6 séances depuis.

1^{er} atelier : 10 inscrits, 5 présents dont 4 SPR

2^{ème} atelier : 10 inscrits, 8 présents SPR

✓ *Jardin éphémère*

Comme chaque année, en octobre, nous avons organisé la visite du jardin éphémère.

C'est une sortie en direction des familles : cette année, il y avait 5 enfants de 2 familles de nationalité différente.

Les 2 familles se sont rencontrées sur un autre dispositif de l'ARS, il y a plus de 3 ans, et ils étaient agréablement surpris de se retrouver pour la visite du jardin.

5 familles inscrites, 4 présentes, dont 4 SPR

✓ *Sortie nautique Messein*

Cette sortie est organisée en collaboration avec Tremplin Sport, et nous y avons associé des familles de l'HUDA.

Le responsable de la base nautique a proposé un jeu de piste sur et autour de l'étang, plusieurs activités ont eu lieu : kayak, pédalo, du vélo à 3 roues... basket, de la pétanque...aussi, des énigmes étaient prévues tout au long de l'activité.

13 inscrits, 7 présents dont 2 SPR + 2 enfants

✓ *KIJOULOU*

Nous avons organisé cet atelier avec l'équipe de l'HUDA.

Il s'agit d'un jeu de l'oie autour du logement, avec des questions sur les droits et devoirs du locataires, les économies d'énergie, le budget...

13 inscrits, 6 présents dont 4 SPR

✓ *LORTIE au Féminin*

Ce projet, initié en 2020 suite à plusieurs rencontres avec différents partenaires (Reliance, CIDFF, SEF STI) est renouvelé en 2022, avec quelques évolutions : le nom du projet évolue, la découverte des métiers s'étoffe. L'objet reste le même : faire découvrir un chantier d'insertion et donner la possibilité aux femmes intéressées, de postuler par la suite sur des postes dans le maraîchage, la vente de légumes, la gestion des commandes des adhérents.

4 inscrites pour la convention SPR, 3 étaient présentes.

Cette visite s'est faite conjointement avec des bénéficiaires d'autres conventions (DOM)

Une nouvelle journée de découverte est prévue début 2023.

✓ *Shooting photo de Noël*

A l'occasion des fêtes de fin d'année, un photographe est venu proposer un shooting photo pour les bénéficiaires de l'HUDA, nous avons pu y participer.

Un envoi des photos dématérialisées a été fait, et un tirage photo grand format a été remis à chaque participant.

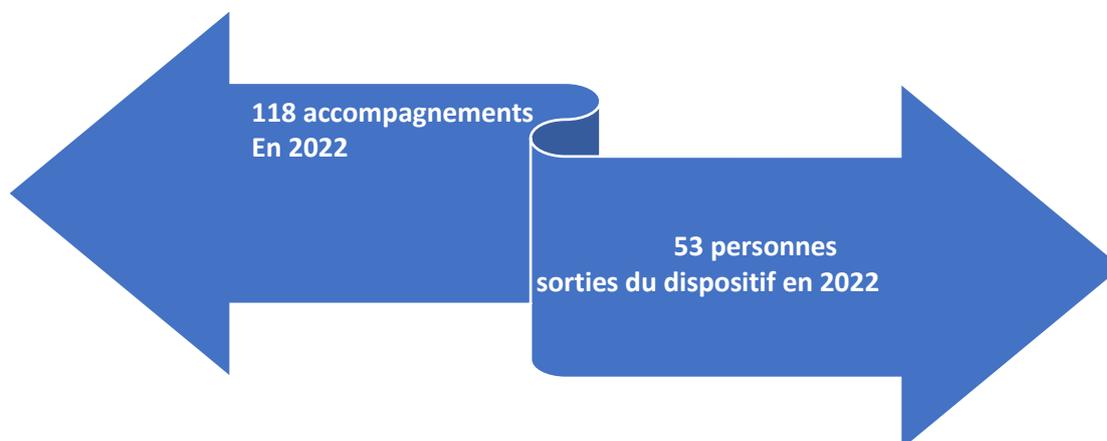
2 familles avec enfants sont venues (7 enfants).

Ce public est demandeur de ce genre d'action, mais surtout d'un espace de parole leur permettant de pratiquer le français dans un cadre différent. C'est aussi un autre temps d'échange avec les professionnels.

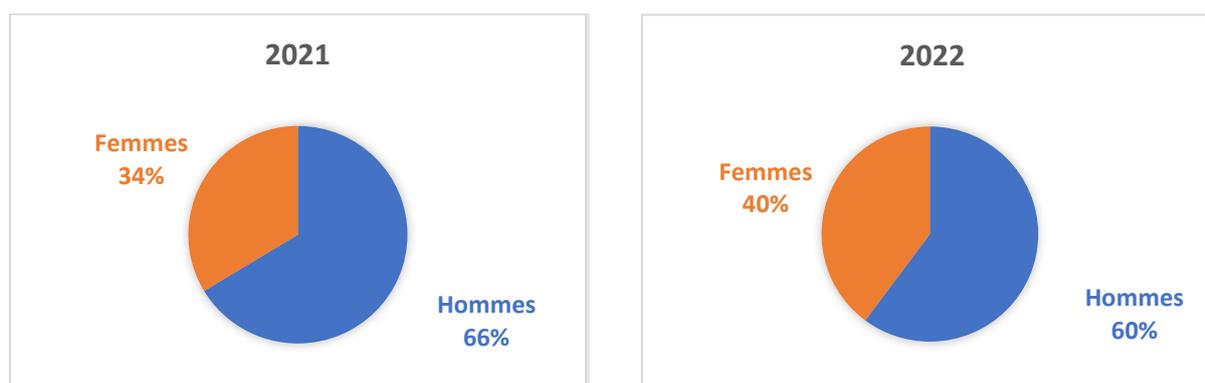
Il apprécie aussi de partager des moments de convivialité tout en découvrant la culture française.

2.4 L'activité à travers quelques chiffres

118 personnes ont été accompagnées dans le cadre de la convention SPR entre le 1^{er} et le 31 décembre 2023, avec une durée moyenne d'accompagnement de 13 mois.



Sur les 118 personnes accompagnées en 2022, la majorité sont des hommes.



Comparativement à l'année 2021, la proportion de femmes accompagnée tend à augmenter. En 2022, 40% de femmes sont accompagnées, contre 34% en 2021.

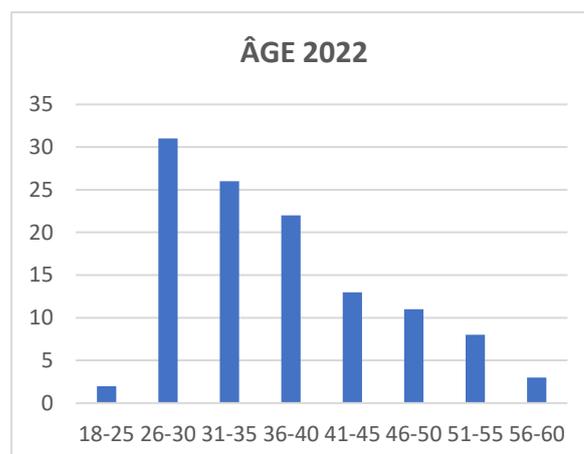
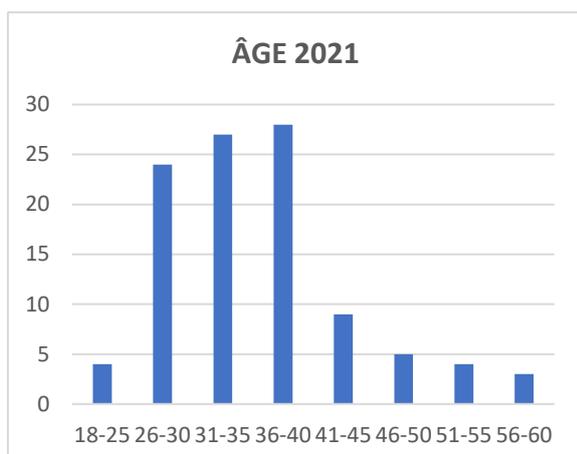
Concernant la typologie du public, d'autres évolutions semblent également significatives. En 2021, 53% des personnes accompagnées sont isolées, contre 44% en 2022

En 2022, 37% des personnes accompagnées sont en couple avec enfants, contre 25% en 2021.

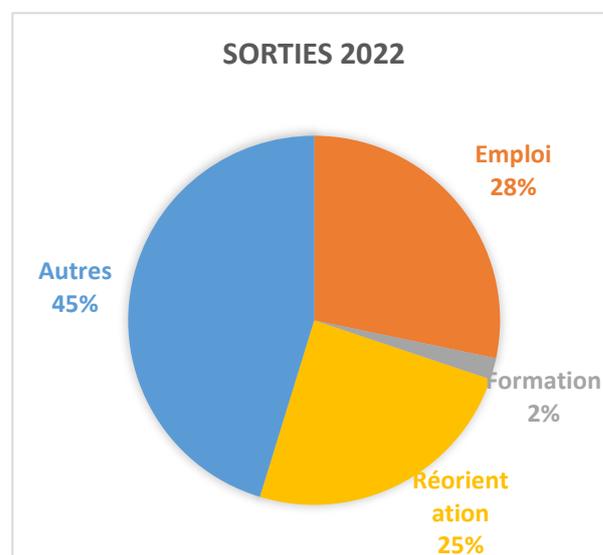
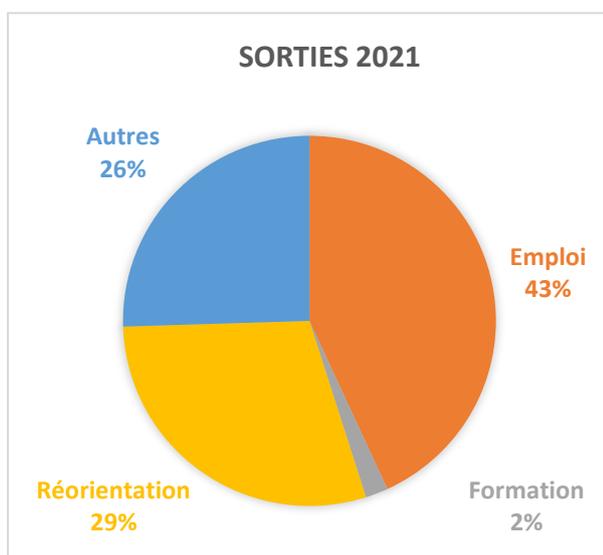
En 2022, 14% des personnes accompagnées sont des personnes isolées avec enfant(s). Cette donnée est quasiment identique comparativement à 2021.

Situation familiale du public accompagné en 2022	
Inconnu	3
Isolé	52
Isolé avec enfant	16
Couple sans enfant	3
Couple avec enfant	44
Total	118

➤ **L'âge des personnes accompagnées**



➤ **Les sorties en 2022**



53 personnes sont sorties de la convention SPR en 2022, contre 51 personnes en 2021. Les sorties sont globalement positives.

➤ **Les sorties relatives à l'emploi**

Sorties dynamiques 2021		
Emploi durable	CDI	9
	CDD + 6 mois	3
	Intérim	2
Emploi transition	CDD - 6 mois	2
Emploi/formation	SIAE	6
	Formation qualifiante	1
Autres	Accès ressources	5
Total		28

Sorties dynamiques 2022		
Emploi durable	CDI	6
	CDD + 6 mois	1
	Intérim	2
Création d'activité	Uber	1
Emploi/formation	SIAE	5
	Formation qualifiante	1
Autres	Accès ressources	6
Total		22

5 CDI Temps plein :

- ✓ 2 préparateurs de commande, Amazon
- ✓ 1 employé de restauration, Sushi Shop
- ✓ 1 Manœuvre Bâtiment
- ✓ 1 employé de restauration

1 CDI Temps partiel :

- ✓ Employé de restauration

1 CDD de plus de 6 mois

- ✓ Préparateur de commandes Amazon
- **Formation qualifiante**
- ✓ CAP Petite Enfance

Réorientations 2021		
Orientation Pole Emploi		1
Réorientation socio pro		1
Réorientation Mobilisation Sociale	MDS	8
	Autres	5
Total réorientations		15

Réorientations 2022		
Orientation Pole Emploi		1
Réorientation socio pro		0
Réorientation Mobilisation Sociale	MDS	1
	Autres	11
Total réorientations		13

➤ Réorientation vers d'autres dispositifs

- ✓ France Horizon
- ✓ SIL (Service d'Insertion par le Logement)

Autres sorties 2021	
Sortie dispositif RSA	2
Déménagement, changement domicile	6
Total autres sorties	8

Autres sorties 2022	
Sortie dispositif RSA	1
Déménagement, changement domicile	17
Total autres sorties	18

3 CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES 2023

Malgré des changements structurels importants en 2022, avec une réorganisation complète de l'activité des conseillères socio-professionnelles, les missions ont été menées à bien et les deux conseillères se sont montrées très dynamiques et volontaires pour poursuivre leurs missions d'accompagnement.

Aussi, les résultats sont très favorables sur l'année, avec de nombreuses actions collectives menées et des orientations adaptées aux besoins des allocataires.

Les projets envisagés en 2021 ont été mis en place avec, notamment, la création d'un pôle de compétences et l'intégration des professionnels dans leurs nouveaux environnements de travail.

L'accompagnement au numérique est un enjeu essentiel dans les mutations liées aux démarches administratives. La présence, en 2023, d'un conseiller numérique au sein du pôle Asile et le projet d'installation d'une borne numérique aura pour objectif d'éviter la fracture numérique et renforcer le pouvoir d'agir et l'autonomie des usagers.

Les actions collectives, essentielles dans l'offre de prise en charge, doivent se poursuivre en 2023 en renforçant ce qui a été initié cette année avec la mixité des publics et le rapprochement des différentes équipes autour de projets communs.

Plusieurs formations sont d'ores et déjà prévues avec le PAUF 2023. Ainsi, les conseillères pourront participer à :

- ✓ Une formation sur les fondamentaux du droit des étrangers (PDC)
- ✓ Travail social en situation interculturelle (PDC)
- ✓ Géopolitique des femmes africaines (PDC)
- ✓ Perfectionnement en anglais (PDC)
- ✓ LAB'S AD2S : le logement d'abord

L'année 2022 a été une année de transition. Aussi, il a été plus judicieux de ne pas accueillir de stagiaire. La formation des nouveaux professionnels, essentielle, reprendra en 2023 avec l'accueil de futurs professionnels dans le cadre de périodes de stages.

Avec une augmentation importante des flux migratoires en 2022, il n'est pas exclu que le nombre de bénéficiaires d'une protection internationale soit en hausse dans l'agglomération Nancéienne en 2023, augmentant ainsi les besoins d'accompagnement dédié à ce public.

Avec le déploiement du programme AGIR⁷, porté par l'état, sur l'ensemble du territoire national en 2023 et 2024, une articulation entre la convention SPR et ce nouveau dispositif sera essentiel à la globalisation de l'offre d'accompagnement des réfugiés.

⁷ Informations sur ce dispositif dans le glossaire

Glossaire et éclairages

AD2S Accès Droits Santé Solidarité (association)

AFPA Agence pour la formation professionnelle des adultes

AGIR

La direction générale des étrangers en France, en lien avec la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR), la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) déploie le **programme AGIR** pour systématiser l'accompagnement vers l'emploi et le logement des bénéficiaires de la protection internationale (BPI). Accompagnement de 24 mois.

Le programme AGIR (Accompagnement global et individualisé des réfugiés) est un programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés vers l'emploi et le logement.

Il consiste en un guichet unique départemental de l'intégration des réfugiés visant à assurer un parcours d'intégration sans rupture aux réfugiés.

Cet accompagnement est proposé pendant 24 mois maximum et permet à chacun de faciliter l'accès aux droits (droit au séjour, prestations sociales et familiales, accès à la santé, notamment mentale, soutien à la parentalité, accès à un compte bancaire, échange de permis de conduire, ...), d'être accompagné vers le logement adapté à sa situation personnelle et familiale, et vers l'emploi et la formation.⁸

APS Autorisation Provisoire de Séjour

BPI Bénéficiaire d'une Protection internationale

BOITE A CUISINE <https://laboiteacuisine.org/>

CAF caisse d'allocations familiales

CCAS Centre Communal d'Action sociale

CCI Chambre de commerce et d'industrie

CMP Centre Médico-psychologique

CNV Communication non violente

CPAM Caisse primaire d'assurance maladie

CST Carte de Séjour temporaire

CREPI Clubs Régionaux d'entreprises partenaires de l'insertion

DORA : application internet, outil professionnel de référencement des offres d'insertion, porté par la plateforme de l'inclusion.

⁸ Source : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/AGIR-pour-l-emploi-et-le-logement-des-personnes-refugiees>

FLE Français Langues Etrangères

FJT Foyer Jeunes Travailleurs

GAPP Groupe d'Analyses des pratiques professionnelles

GRETA Groupements d'établissements publics locaux d'enseignements

HUDA Hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile

HUAS Hébergement d'urgence avec accompagnement social

IAE Insertion par l'activité économique

MDE Maison de l'emploi

MDS Maison des solidarités

OFII Office Français d'Immigration et de l'Intégration

PDC Plan de Développement des Compétences

PHENIX

Afin d'assurer ses missions, le conseil départemental de Meurthe et Moselle s'est doté d'une application informatique dédiée au RSA nommée « Phénix ». Cette application intègre des données à caractère personnel relatives à l'instruction et au versement de l'allocation par les organismes payeurs (flux mensuels et quotidiens CAF/MSA) ; des données à caractère personnel relatives à la situation du bénéficiaire vis-à-vis du service public de l'emploi (flux mensuel Pôle Emploi) ; ces données sont complétées par les services du conseil départemental pour ce qui concerne l'orientation et l'accompagnement des bénéficiaires, ainsi que des informations administratives. L'application est également prévue pour un accès par des structures partenaires externes.

Le logiciel RSA Phénix a été développé avec les objectifs centraux suivants :

- Gérer l'information de manière unique et permettre le partage de celle-ci
- Créer des espaces de travail commun
- Permettre d'avoir une vision globale de l'ensemble d'un dossier
- Disposer d'outils de gestion administrative
- Disposer de tableaux de bord issus des données récoltées dans le système d'information

PMSMP Période de mise en situation en milieu professionnel

PROTECTION SUBSIDIAIRE

La protection subsidiaire est l'autre forme de protection. Elle est attribuée à l'étranger qui ne remplit pas les conditions d'obtention du statut de réfugié et qui prouve qu'il est exposé dans son pays à l'un des risques suivants :

- Peine de mort ou exécution
- Torture ou peines ou traitements inhumains ou dégradants
- Menace grave et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence qui peut s'étendre à des personnes sans considération de leur situation personnelle et résultant d'une situation de conflit armé interne ou international

REFUGIE

La Convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugié-e-s définit le terme "réfugié". Le **statut de réfugié-e** désigne une personne qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle a sa résidence habituelle et qui craint avec raison d'être persécutée du fait de son appartenance communautaire, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. Du fait de cette crainte, elle ne peut / ne veut pas se réclamer de la protection de ce pays ou y retourner.

RESEAU SOLENE : Réseau de prévention santé dont l'objectif est le dépistage d'un besoin de prise en charge ophtalmologique, pour les personnes en situation de précarité

RTI Référent Territorial Insertion

RPS Risques Psycho-sociaux

RSA Revenu de Solidarité Active

SAM Service d'Accompagnement de la Métropole (Association ARS)

SEF Servie Emploi Formation

SIAO Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

SPADA Service de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile

SPR Sécurisation du Parcours des Réfugiés

STI Service Territorial de l'Insertion